



Sécheresse implacable : À l'eau les pompiers !



Concours post prépa ECG, c'est parti !

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2632 - Édition du 18 Avril 2023



Pour une bonne gouvernance des transports publics

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

ÉCONOMIE : Quelle gouvernance pour les différents modes de transports

A pied, à cheval, en voiture, en bus, en taxi ou à vélo : qui doit dessiner la carte des transports à Mayotte ? Un établissement public local, répondent les élus, alors que Mohamed Hamissi préconise une structure mieux calibrée pour assurer cette mission.

Il n'est apparemment pas trop tard pour choisir la meilleure structure chargée de chapeauter l'ensemble des transports de Mayotte. Il s'agit de mettre en musique le paysage de mobilité qui se dessine peu à peu : transports urbain, interurbain, navettes maritimes, barges, taxis, vélo, moto, etc. Et pourquoi pas téléphérique ?! Les élus ont délibéré le 13 avril dernier sur le « principe » de la création d'une Entreprise Publique Locale (EPL), qui a été longuement débattu en raison des arguments avancés par l'opposition.

L'Établissement public local est une organisation qui remplit une mission d'intérêt général, sous le contrôle de l'État ou de la collectivité territoriale dont il dépend (région, département ou commune). Elle est autonome dans

son fonctionnement et dans sa gestion financière. La co-leader de l'opposition Hélène Pollozec interrogeait sur l'intention de faire entrer des capitaux privés ou de rester à 100% sur fonds publics. L'EPL peut-être une société d'économie mixte, une société publique locale (SPL) ou une société d'économie mixte à opération unique. Or, la collectivité a déjà créé une SPL, rappelait Daniel Zaïdani, ancien président du conseil départemental qui sait de quoi il parle pour avoir initié cette société d'aménagement. Des déboires avaient suivi la création de la SPL976, avec la [condamnation judiciaire de son initiateur](#) et de son directeur pour atteinte à l'égalité de marchés publics, et défaut de réalisation malgré les sommes engagées.

C'est pourquoi, sans prêter à l'équipe actuelle des intentions détournées, la création d'une nouvelle société « autonome dans sa gestion financière » pour gérer la mobilité sur l'ensemble du territoire doit être regardée de près.

« Chacun s'active dans son coin »



Pour Mohamed Hamissi, l'entente entre autorités de mobilité est primordiale

Nous avons interrogé Mohamed Hamissi, expert dans ce domaine, et actuel Directeur PCAET, et mobilité à la communauté de communes de Petite Terre. Pour lui, on prend le problème à l'envers, il met en garde contre de grosses difficultés si la démarche est maintenue. « Le conseil départemental a perdu la main sur sa compétence mobilité, il doit donc mener une action concertée avec les autorités organisatrices que sont notamment les communautés d'agglomération. Mettre en place une autorité unique serait une erreur. »

Pour étayer sa déclaration, il part de la situation actuelle à la fois sur nos routes et sur le plan législatif.

« Les travaux de Caribus, bien qu'en retard sur l'agenda, se rapprochent et d'ici deux ans, la suppression des 345 places de parking entre le marché et le camion blanc, va rendre la circulation impossible comme nous l'avions prédit il y a un an. La CADEMA prévoit des



Les parkings seront détruits pour laisser place à Caribus

navettes maritimes, mais on ne pourra contraindre les usagers à les prendre, la loi d'orientation des transports intérieurs est très claire sur le sujet du choix des usagers. Je pense que le vrai danger vient de ce que chacun s'active dans son coin, les autorités organisatrices du transport ne communiquent pas. Nous avons parlé dans vos colonnes de [guerre des modes](#), nous y sommes. »

Parmi les 4 missions allouées au transport public, l'une est sociale « en permettant aux populations aux revenus modestes notamment les étudiants et les retraités de bénéficier d'une diversité de modes de transport, ce qui implique de mener une enquête pour cibler ces populations et répondre à leurs besoins », et une autre vise la décongestion que va permettre le Bus à Haut Niveau de Service, le BHNS de Caribus, « qui ira presque six fois plus vite sur sa voie dédiée. Mais pour cela, il faut inciter les gens à laisser leur véhicule ».

Il ne faut donc pas prendre le problème à l'envers, et « d'abord savoir quels sont les besoins pour établir ensuite quelle sera la nature de la coopération à mettre en œuvre pour un fonctionnement optimum. »

Trois lignes pour une desserte

Ces objectifs, qui doit les mener ? « La loi mobilité de 2019 a revu en profon-



Définir qui pourra emprunter la voie du BHNS

deur la gouvernance de la mobilité, et a fait évoluer vers des projets de grande envergure. La Région a compétence sur la mobilité, donc ici la collectivité unique, à laquelle se rajoutent désormais les communautés d'agglomérations, la CADEMA et le Grand Nord (CANM), ainsi que deux intercommunalités qui ont délibéré pour l'exercer, la CCSud et le Centre ouest. Le conseil départemental n'est donc plus la seule autorité organisatrice et doit coopérer avec les autres. »

Pour exemple, les deux projets de la ligne interurbaine que menait le conseil général de l'époque et la ligne urbaine de Mamoudzou ce sont muées en une multitude de projets : « Celle

de Mamoudzou est désormais menée par la CADEMA, la communauté du Grand Nord a lancé une étude pour un transport public de Acoua vers les Hauts-Vallons, et chaque autorité organisatrice que nous avons citée va faire de même. Le conseil départemental doit donc redéfinir sa place. »

Il cite plusieurs exemple : « Lorsque la CANM va mettre en place son transport public, la ligne du conseil départemental qui va couvrir aussi le Nord, va se retrouver en concurrence et sur les mêmes infrastructures. Et les navettes maritimes que le département veut mettre en place de Dzoumogne à Mamoudzou vont elles aussi faire concurrence. Nous avons donc trois lignes qui ont même fonction, même destination alors que des collectivités sont en crise financière... C'est du jamais vu ! Autre exemple que nous avons donné, sans concertation avec la CADEMA, le conseil départemental va-t-il pouvoir emprunter la voie dédiée au bus à HNS ? Et les taxis ? Ils voudront faire comme les pompiers et les ambulances et prendre cette voie rapide... qui ne le sera plus. On voit donc qu'il faut une organisation de l'ensemble ».

Un cerveau coordonnateur pour un seul billet

Et pour Mohamed Hamissi, c'est justement au conseil départemental de le faire : « Il a perdu une partie de ce



La mer qu'on voit danser, une des solutions aux embouteillages avec la mise en place de navettes maritimes

qu'il pouvait faire il y a dix ans, il doit maintenant travailler avec les autres. En plus la Loi d'Orientation des Mobilités place le conseil départemental comme chef de file de l'intermodalité, au titre de la Région, il doit donc créer un espace de coopération entre tous les acteurs de la mobilité.

Une responsabilité à enjeux pour le Département : « Il s'agit d'aménager les pôles d'échange, de répondre présent en cas d'utilisation dégradée d'un des transports, de gestion des horaires et des tarifs, en gros, d'assurer une bonne connexion de l'ensemble des modes de transport pour un usager qui se rendrait par exemple du sud vers l'aéroport avec la possibilité d'acheter un seul billet. Et on peut y intégrer les taxis. »

Et il explique qu'il existe un outil pour à la fois organiser la chaîne des déplacements dans un contexte de budgets contraints des collectivités, à la fois coordonner des modèles économiques différents entre les navettes maritimes et les bus, et enfin étendre au besoin les réseaux de transport : « Cet organe de gestion idéal, c'est le syndicat mixte intermodal, assure Mohamed Hamissi, les autorités organisatrices sont



Dédier des transports maritimes aux poids lourds

libres d'organiser leurs transports et le conseil départemental coordonne. Il faut qu'un usager puisse appeler une centrale de réservation qui sera créée, pour signaler un dysfonctionnement sur une ligne et prendre des renseignements sur les tarifs. Ce syndicat n'est pas lourd à mettre en place, dix personnes tout au plus. »

Il met en garde sur la solution qui pourrait être retenue d'une autorité unique, « on voit les difficultés que

cela pose à La Réunion qui a adopté la formule d'un simple syndicat mixte dont la gestion a été critiquée par la Chambre régionale des comptes pour l'absence de projets d'envergure, et des divergences politiques. A Mayotte, c'est maintenant que toutes les autorités doivent faire émerger leurs projets en plaçant l'usager au centre des débats. »

Anne Perzo-Lafond

Campagne PAC 2023 : dépôt des demandes avant le 16 mai 2023

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), la Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM), le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) ainsi que le Syndicat des Jeunes Agriculteurs informent les agriculteurs que la campagne PAC 2023 pour les déclarations « surfaces » est ouverte du lundi 3 avril au mardi 16 mai et est entièrement dématérialisée.

Les dossiers de demande d'aides surfaciques doivent être déposés dans l'interface TELEPAC au plus tard le 16 mai 2023.

Les agriculteurs qui souhaiteraient modifier au titre de la demande 2023 leur parcellaire déclaré en 2022 sont invités à contacter dès à présent leur groupement (GDS, Syndicat JA) ou la CAPAM.

Les exploitants ayant déjà effectué une déclaration l'an dernier disposent d'un code d'accès TELEPAC dont ils doivent se munir pour effectuer leur déclaration en 2023.

Lien du site TELEPAC est accessible [ici](#).

Les agriculteurs qui souhaiteraient une assistance pour leur Télédéclaration sont invités à se rendre :

- auprès de la CAPAM s'ils ne sont adhérents ni du Groupement GDS ni du Syndicat des Jeunes Agriculteurs (JA)
- auprès de leur groupement GDS ou syndicat JA s'ils sont adhérents, selon les horaires d'accueil du public

Les agriculteurs qui n'ont jamais effectué de déclaration de surfaces et qui ont un relevé parcellaire réalisé par l'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte (EPFAM) sont invités à se rendre à la DAAF.



La DAAF de Mayotte

ENVIRONNEMENT : Sécheresse implacable : À l'eau les pompiers !

Au regard de cette crise de l'eau qui touche notre département et des mesures restrictives sécuritaires qui vont fort probablement s'amplifier d'ici quelques semaines, nous nous sommes entretenus avec le directeur du Service départemental d'incendie et de secours de Mayotte (Sdis976) afin d'avoir sa vision de la situation et les solutions déjà explorées notamment auprès de ses 8 casernes.

Comme tout un chacun, les centres des



SDIS976



Colonel Olivier Neis

secours de Mayotte ne sont pas épargnés par les tours d'eau, restreignant de manière légitime le quotidien de ces professionnels pour qui l'eau est aussi un élément élémentaire propre aux missions qui incombent à leurs fonctions, notamment en matière de lutte incendie. Une réponse incendie justement, équivalente à 90m3 en instantané, appuyée d'une possible mobilisation de 95 sapeurs-pompiers en un quart d'heure.

À cette denrée indispensable et précieuse d'intervention, s'ajoute l'aspect purement hygiénique des personnels de garde (généralement en roulement de 24h), pour laquelle il a été mis en place depuis déjà un certain temps, des citernes de récupération d'eau de pluie et de stockage couplées à la pression du réseau, afin de palier aux problématiques des coupures d'eau. La priorité du Colonel Olivier Neis, étant justement d'anticiper (le pire?!).

JDM : Colonel, quelles sont les actions concrètes que vous avez d'ores et déjà menées au regard de cette préoccupante situation qui n'en est qu'aux prémices de ses complications finalement ?

Colonel Olivier Neis : Ma décision a été de dédoubler ces citernes afin d'amplifier l'autonomie de chaque centre. Elles arriveront d'ici peu et seront d'une capacité de 5m3 pour les grosses casernes et de 3m3 pour les autres. Si on fait attention à ne pas faire couler l'eau inutilement entre le moment où l'on se mouille et celui où l'on se rince, cette capacité est largement suffisante pour subvenir aux besoins d'une garde. Depuis un certain temps déjà, les exercices de manoeuvre se font sans mise en eau et le lavage des véhicules est exclusivement restreint aux points de sécurité (pare-brise, rétroviseurs, phares).

Et concernant les interventions, s'il devait y avoir une coupure générale ?

Tant que le réseau d'eau sera en capacité de nous distribuer les ressources nécessaires, nous l'utiliserons mais dans le cas contraire, il sera anticipé un pompage directement en eau de mer. Une manoeuvre qui n'est pas des plus simples sachant, d'une part, les accès sécurisés plutôt restreints et, d'autre part, toute la complexité mécanique que cela va engendrer.

Une corrosion peut-être prématurée non ?!

Oui, vous avez tout compris; cela a d'ailleurs été évoqué lors de notre dernier conseil d'administration, vendredi 14 avril. La logique voudrait que, si nous sommes dans l'obligation de pomper en eau salée pour une intervention, il faille rincer rapidement la mécanique globale et les outils par la suite. Or, dans ce cas de figure impossible, il est certain que le vieillissement prématuré du parc automobile d'intervention incendie sera inévitable et à remplacer d'ici 3 ans. Quels frais !

Donc dans cette configuration du reculer pour mieux sauter, on en est où du point de vue national ? Quelconques directives ou solutions déjà entreprises ?

Un travail de concertation est en cours avec la Direction générale de la sécurité civile (DGSC) pour justement voir à court terme les solutions envisagées et envisageables. Le ministre Jean-



Système de récupération et de stockage d'eau déjà existant au sein du centre de secours principal de Kawéni

Francois Carenc a justement confirmé, il y a 15 jours à l'Assemblée Nationale, cet engagement en plus de l'extension de production de l'usine de dessalement et de son souhait d'eau à prix coutant en plus des packs qui seront nécessairement importés.

Ça va faire un peu cher l'emprunte carbone... Plutôt ironique au regard de la politique de protection de l'environnement et aussi des milliers de potentielles bouteilles plastiques qui risquent de se retrouver dans le lagon ?

La consommation moyenne journalière à Mayotte, c'est environ 40 000 m3 d'eau. Vous imaginez effectivement le nombres de palettes de bouteilles et d'allers-retours qu'il va falloir faire avec la Réunion ou ailleurs. L'hypothèse de faire venir un tanker d'eau a aussi été évoquée mais qui va nous proposer cela ? Prendre le risque de se séparer d'une potentielle source d'eau sachant que cette crise est mondiale, c'est plutôt ambitieux comme piste. Cette situation est compliquée, c'est certain mais on trouvera des solutions, nous n'avons pas le choix.

Un dernier mot ?

Il faut que la population prenne en considération que l'Eau c'est la Vie; c'est purement précieux et il y en a de moins en moins. Je suis un éternel optimiste mais là, il faut être lucide, le plus dur est à venir. Les gens qui continuent égoïstement à faire la sourde oreille et qui lavent leur voiture en cette période par exemple, il ne faut pas se voiler la face, ils ne font que raccourcir le temps des coupures plus longues, voire définitives, qui nous attendent. Arrêtons de gaspiller.

MLG



Le niveau de la retenue collinaire de Combani ne cesse de descendre

ÉDUCATION : Concours post prépa ECG, c'est parti !



Banque d'épreuves Ecricome

C'est aujourd'hui, lundi 17 avril 2023 que la toute nouvelle promotion prépa Économique et commerciale générale (ECG) du lycée de Sada, se lance pour 9 jours d'épreuves visant l'intégration prochaine des grandes écoles de renom en Métropole.

ECG, sigle qui veut également être le raccourci technique d'Électrocardiogramme... Et niveau cardio, il va falloir avoir le coeur bien accroché, tout comme les nerfs solides, pour ces **11 élèves mahorais de seconde année prépa ECG** qui est reconnue pour être, sans conteste, LA voie royale pour entrer en école de Commerce. Niveau profil, on vise plutôt la constante polyvalence avec tout de même des pré-requis en mathématiques. Concernant le

concours, il se veut sous l'égide d'un calendrier national de banques communes d'épreuves.

BCE / Ecricome, quésaco ?

Toutes les grandes écoles, en l'occurrence de Commerce dans ce cas précis, sont accessibles après un cursus préparatoire poussé, intense mais surtout, visant à préparer dans les meilleures conditions les futurs candidats qui évolueront, par la suite, vers des masters au sein des établissements concernés.

Comme le don d'ubiquité physique et intellectuelle n'a guère encore été breveté, pas évident de présenter, à



Jean-Pierre Redjekra®, ex-chef de cabinet du recteur de Mayotte et proviseur du lycée polyvalent de Sada

la fois, plusieurs concours d'entrée au regard des diverses aspirations ! C'est en ce sens que les banques d'épreuves prennent toute leur dimension, permettant ainsi de proposer des concours et notations communs, visant la multiplication des chances de réussite et d'intégration pour les élèves concernés. Plusieurs écoles membres se réunissent sous les socles de ces banques d'épreuves qui établissent à la suite des tests écrits, une première vague d'interclassement visant à dresser une liste des candidats admissibles pour la suite orale des épreuves. Concernant nos futurs managers et experts français du Commerce, c'est donc les entités Ecricome* et BGE, regroupant respectivement 5 et 19 écoles (telles que Kedje Business School, HEC, Rennes School of Business, EM Lyon, ESSEC... et autres établissements à l'acronyme célèbre) qui sont à la baguette de ce concours national, débuté ce jour.

Une première en bien des points

Depuis le vote et l'approbation de l'Assemblée nationale, en février 2019, de passer du statut de vice-rectorat à rectorat de plein droit, notoires ont été les avancées à Mayotte, en termes de montée en puissance, de ramification et d'étoffement du panel pédagogique local antérieur et post baccalauréat.

Une offre de plus en plus riche visant aussi les hautes sphères universitaires et autres brillants cursus. C'est avant tout grâce aux pleines implication et croyance de ces respectifs potentiels et viviers locaux, aussi au regard des besoins sociaux et économiques de notre territoire, que des femmes et des hommes s'affairent dans l'ombre pour donner pleine ampleur au volet académique mahorais. Un homme tel que **Jean-Pierre Redjekra**, actuel proviseur du lycée polyvalente de Sada, qui est à la genèse de la mise en place de cette section préparatoire ECG au sein de son établissement. Un travail de longue haleine aussi dans une ap-



Organisés par la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), le concours BCE regroupe 19 grandes écoles de commerce et de management

proche de terrain et confiance vis à vis des familles pour qui il a fallu faire entendre que Mayotte pouvait, sans gêne aucune, incarner un tissu formateur d'excellence, reconnu nationalement, pour justement prétendre aller taper aux portes d'entrée de ces prestigieuses écoles. Pari réussi après 2 années de formation matérialisant la toute première prépa Économique et commerciale générale de notre sol encadrée, soutenue et parrainée par d'honorables ex élèves de Sada — dont l'actuel directeur du Cufir fait partie : **Abal Kassim Cheik** — mais aussi des professeurs agrégés de qualité, des écoles d'Île-de-France et de Bretagne partenaires et d'illustres intervenants extérieurs tels que l'essayiste **Jacques Attali** ou encore l'enseignant chercheur **Frédéric Ducarme**, pour ne citer qu'eux. « C'est avant tout un travail sur l'ambition scolaire pour lequel l'appui du Gouvernement a été in-

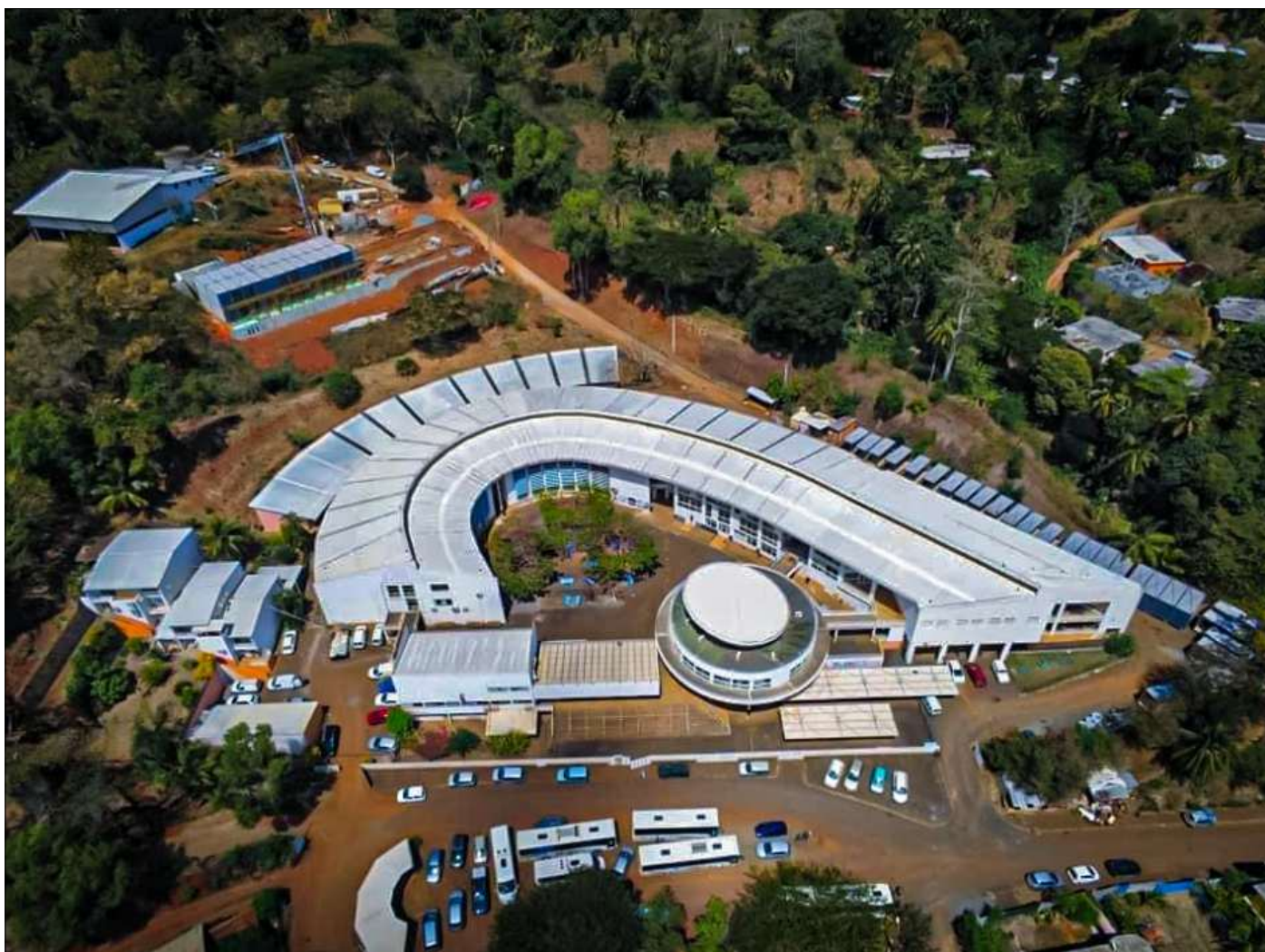
déniable. Tout au long de ces 2 années, nos élèves ont été préparés et coachés justement en vue de ce concours. C'est une masse de travail considérable pour eux mais qui met aussi en légitime valeur l'estime de soi à laquelle ils peuvent prétendre. Concernant l'admission dans ces écoles, nous avons fait le pari de la diversification à travers tout l'Hexagone pour donner chance supplémentaire à nos candidats. Pour nous, même s'il n'est question que d'une seule réussite à ce concours, cela sera merveilleux et ne remettra aucunement en question la pleine implication et le sérieux de ces élèves » nous confie **JP. Redjekra**.

Le soutien infailible du rectorat

La cadence soutenue de ces épreuves écrites d'admissibilité, se répartie donc entre ce lundi 17 avril et le 5 mai 2023 (calendriers Ecricome et BCE confondus), pour des résultats d'admissibili-

té communs les 7 et 8 juin prochains avant ou non délivrance du précieux sésame direction les oraux nationaux dès le 12 juin suivant. Afin de garantir les meilleures conditions d'examen, le rectorat de Mayotte — qui accueille au sein de ses murs les épreuves section mahoraise — offre à ses frais, logements à proximité afin d'amoindrir le stress et la logistique transport de nos jeunes et talentueux candidats.

« Les épreuves pour aujourd'hui se déroulent jusqu'à 18h. Une journée dense pour ces jeunes dont nous ne sommes pas inquiets pour l'oral. Là où l'approche se voudrait plus délicate, c'est justement à l'écrit. C'est là où notre département pêche encore un peu. Mais nous les chouchoutons et croyons pleinement en eux » souligne **Jacques Mikulovic**, recteur de Mayotte. Un recteur plein d'ambitions non dissimulées pour notre territoire qui nous



Le Lycée de Sada vu du ciel

confiera vouloir créer prochainement une prépa littéraire dans le Sud de l'île élargissant ainsi l'offre du spectre académique local après les Physique et sciences de l'ingénieur, les Sciences politiques, les voies Économiques et commerciales générale et technologique... Affaire à suivre !

Les épreuves écrites se poursuivent dès demain, 9h et ce, durant toute la matinée. Souhaitons à cette brillante jeunesse, porteuse d'espoir et d'avenir pour notre territoire, une pleine réussite et plus encore : d'être fière d'elle.

MLG

* Pour cette année concours 2023, estampillée Ecricome, 7 374 préparateurs EC sont inscrits pour une admission globale, à travers 5 écoles de 2 050 places. Une baisse notoire des candidatures, en comparaison de l'année précédente, aussi soulignée par la BCE s'élevant à -10%.



Jacques Mikulovic, recteur de Mayotte, confiant après cette première journée d'épreuve



Dernière ligne droite de cette 1ère journée concours écrit national ECG estampillé Ecricome ®



ÉCONOMIE : Sinon, pour la piste longue, vous préférez le site de Pamandzi ou du côté de Bouyouuni ?



En 2022, manifestation pour une piste rallongée à l'aéroport de Pamandzi

Dans son souci affiché de transparence, la DGAC aux manettes pour mener le projet de piste longue aura communiqué à chaque changement de cap du projet. Pour l'instant, la comparaison des deux sites est en cours sur des enjeux précis, dont le coût, et les habitants sont invités à enrichir les arguments.

Lorsque nous avons titré en novembre 2022 « [Piste longue : une étude sur sa réalisation en Grande Terre comme faire valoir](#) », la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) nous avait indiqué qu'il ne s'agissait que de sécuriser juridiquement le projet en Petite Terre.

Suite à l'apparition du volcan sous-marin et au regard des risques accrus de séismes, de tsunamis ainsi que de l'enfoncement de l'île (phénomène de subsidence), la nouvelle piste convergente s'appuyant sur l'extrémité sud de la piste actuelle, nécessiterait un [remblai digue surélevé de](#)

[quasiment 9 mètres](#) à l'extrémité Sud et 7,5 mètres à l'extrémité Nord. Une première estimation des matériaux nécessaires allait de 2,5 à 3 millions de m³, alourdissant à la facture qui oscillerait entre 550 et 700 millions d'euros, avait déterminé le 6ème volet

de présentation de la piste longue.

Parmi l'ensemble des 6 sites répertoriés sur Grande Terre, seul celui de Bouyouuni-Mtsangamouji écarte la plupart des contraintes selon l'étude rapportée sur le site [pistelongue-](#)



Le site étudié sur Grande Terre, non loin de l'ISDND de Dzoumogné

mayotte.fr. Reste bien sûr une emprise foncière agricole importante, mais la zone est moins accidentée, non urbanisée, semble dépourvue de risques naturels, et offre des potentiel de développement. En comparant les deux sites sur 8 thématiques majeures dont le coût, un choix pourra être fait. Seront examinés, l'Aménagement de l'aéroport et les potentiels de développement économique en liaisons aériennes directes, le Potentiel de développement de la zone économique autour de l'aéroport, l'impact sur les Ressources en eau et la qualité des eaux, les Activités humaines (agriculture et pêche), les Milieux naturels et cadre de vie des habitants, la Desserte du site et l'impact sur le développement et l'aménagement de Mayotte, les Besoins et ressources en matériaux, les Risques naturels et industriels et donc le coût et les données socio-économiques.

Un questionnaire pour cocher un des deux sites

C'est dans ce cadre que la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) propose aux acteurs et aux habitants des nouvelles modalités de participation au projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte. Le questionnaire « comparaison des sites de Pamandzi et de Bouyouni / M'Tsangamouji » est disponible depuis quelques jours sur pistelonguemayotte.fr.



fr, « pour recueillir les avis de tous ». Il est par ailleurs possible d'organiser des réunions d'initiative locale sur le projet.

Dans sa version actuelle, le questionnaire porte sur les sujets qui seront étudiés au cours de l'année 2023. « Il sera renouvelé régulièrement pour aborder les thématiques successives des études de comparaison des sites. » On peut s'y rendre depuis un mobile en scannant le qr code ci-dessous ou depuis un ordinateur en suivant ce [lien](#).

D'autre part, tout groupe de personnes (entre 4 et 10 personnes) qui le souhaite a la possibilité d'organiser une ou des réunions, baptisées « réunions d'initiative locale », pour échanger et débattre librement sur le projet de la piste longue. Ces réunions font partie intégrante de la concertation sur le projet. « La DGAC facilite l'organisation

de ces réunions en mettant à disposition, si cela est demandé, un animateur neutre, ou en y participant elle-même et/ou en apportant une aide pour l'établissement du compte rendu ». L'annonce de chaque réunion d'initiative locale et son compte-rendu sont rendus publics sur le site pistelongue-mayotte.fr. Pour contacter la DGAC pour l'organisation d'une réunion d'initiative locale, cliquer [ici](#).

Les études comparatives seront finalisées cette année 2023. « L'objectif est de disposer fin 2023 de tous les éléments pour les deux sites qui permettront de justifier le site d'implantation de la piste longue, et de préparer en 2024 le lancement du processus de déclaration d'utilité publique pour un début de réalisation en 2026, quel que soit le site retenu. »

A.P-L.



SPORT : Être utile à Mayotte, une nécessité pour certains

Après ses études en sciences techniques des activités physiques et sportives, Baco El-Habib, actuellement en troisième année de licence souhaite poursuivre son chemin en faisant une école pour devenir infirmier. Nous dressons le portrait de ce jeune-homme originaire de Koungou qui partage sa vie entre son amour pour le handball et ses études en STAPS, ou comment concilier les deux.

Le hand, une affaire de famille

Arrivé à Montpellier il y a maintenant quatre ans, Baco El-Habib savait déjà quelles études il souhaitait faire. Depuis le collège, le jeune-homme savait qu'il voulait que ce soit en rapport avec le sport, son avenir était déjà tout tracé. Il faut dire que son entourage a participé à forger son amour pour le hand, son père ayant pratiqué le handball/football étant plus jeune ainsi que sa mère, sans parler de ses oncles.

Baco El-Habib a 23 ans, et se retrouve en dernière année de licence STAPS



Baco El-Habib à la fois étudiant et sportif accompli

(sciences techniques des activités physiques et sportives) entraînement sportif et préparation physique. «

Lorsque j'ai commencé mes études, c'était pour devenir professeur d'éducation physique et sportive. Sinon, je pratique le handball au club Lattes Handball. J'ai commencé à jouer au hand à Mayotte, dès l'âge de 10/11 ans. C'est un sport qui me plaisait et qui me plaît toujours autant d'ailleurs. Le fait de voir mon entourage le pratiquer également m'a encouragé dans cette voie. En parallèle des études, je continue de jouer en sélection, j'ai récemment été convoqué pour les jeux des îles en décembre dernier. Cette année, peut-être que j'aurai d'autres opportunités qui s'offriront à moi. »

Concilier études et sport, n'est pas toujours facile et nécessite d'avoir un sacré mental et de savoir faire des sacrifices. Le jeune-homme n'est pas inquiet pour autant, il connaît ses capacités, « je sais que l'on peut atteindre ses objectifs en ayant de la discipline ».

El-Habib Baco tirant un penalty

La vie personnelle d'un sportif

Cette année est particulièrement compliquée pour le jeune-homme qui doit jongler entre les cours, les matchs en club et les stages qu'il doit effectuer chaque semestre pour valider ses années. Parmi les matières qu'il a étudiées, on retrouve des cours sur la plasticité musculaire ou encore de la psychologie & sociologie du sportif.

« Dans mon emploi du temps, j'ai des heures consacré à la pratique de mon sport à hauteur de 6H/semaine. En plus de cela, il faut ajouter les heures d'entraînements et les clubs auxquels je suis inscrit, de ma propre initiative, le Lattes Handball. Cela fait que parfois, je n'ai pas beaucoup de temps pour ma vie personnelle. Je sors moins qu'avant, je me fixe une sortie tous les uns à deux mois, mais ça va, je le vis plutôt bien. En-



El-Habib Baco tirant un penalty



Début du match Lattes contre Saint-Affrique

dehors de mes heures de cours, je passe le reste de mon temps à la salle avec des collègues que j'entraîne parfois puisque je me suis spécialisé pour les entraînements sportifs et la préparation physique. Cela me permet de tester mes acquis et d'aider les autres. »

En parallèle, le jeune-homme propose des séances de coachings pour ceux qui le veulent. Un emploi du temps musclé pour un sportif averti.

Un regard vers l'avenir...

Début du match Lattes contre Saint-Affrique

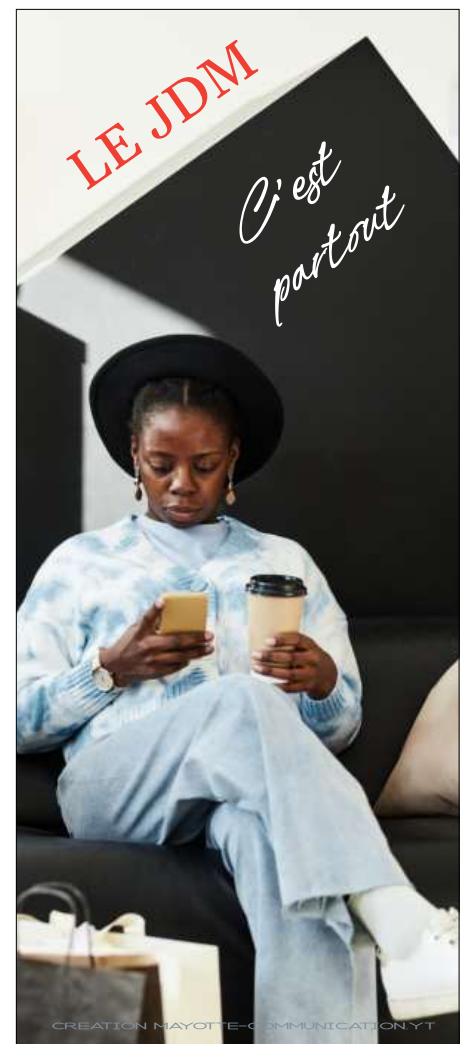
L'opération Wuambushu qui se prépare actuellement à Mayotte, tourne les regards des médias sur le 101e département français mettant ainsi en lumière les difficultés de l'île, la pauvreté, la délinquance juvénile, les violences qui effacent toute la richesse culturelle et la beauté de cette île.

« A l'heure actuelle, je pense beaucoup à l'avenir plus particulièrement à mon île, surtout avec tout ce qui s'y passe,

le manque de personnel infirmiers, de professeurs et autre. Je veux y retourner afin d'être utile à mon île. J'ai comme principe de penser collectif avant de penser individuel, c'est donc tout naturel pour moi. A la fin de ma licence, je souhaite faire une école pour devenir infirmier et de pouvoir ainsi retourner sur l'île et y exercer. »

Pour le reste, monsieur Baco, souhaite avoir une vie pleine de rebondissements dans sa carrière de joueur, stable pour sa vie personnelle ! En attendant ce devenir, le joueur de hand a de quoi faire dans le présent. Il a dû montrer de quoi il est capable lors d'un match qui s'est déroulé ce week-end. Un match décisif qui devait décider si son équipe de Lattes pourrait jouer en nationale... qu'ils ont perdu 30 à 31, mais Ely a été impressionnant de talents pendant ce match pour avoir marqué la plupart des buts de son équipe. Il a d'ailleurs été contacté pour une sélection à Paris. Un avenir à la hauteur de ce qu'il souhaite, « à rebondissements ».

Sarah FETI



POLITIQUE : Brèves d'actu

Les sujets qui font aussi l'actualité de Mayotte

Gendarmerie nationale : 21 interpellations ces deux dernières semaines

La gendarmerie nationale communique sur un grand nombre d'interpellations sur sa page Facebook. Au fur et à mesure que les renforts arrivent, les lignes s'allongent.

Sur ces deux dernières semaines, ce sont 21 auteurs de violences qui ont été embarqués à bord du fourgon de gendarmerie. Les faits touchent des violences aggravées commises à Chirongui, et armées à Sada lors d'un attroupement du 1er avril, à Pamandzi commises le 3 avril et le 8 avril, à Koungou le 9 avril, à Boueni le 22 mai 2022, à Acoua le 4 avril, à Bandréle le 12 avril et le 14 avril sur cette même commune.

Ont également été interpellés, les deux auteurs de vol à main armée et séquestration le 31 janvier 2021 à Boueni, l'auteur d'un viol sur mineur le 12 avril à Koungou, les auteurs de menaces de mort le 12 avril à Bandraboua, et l'auteur d'une tentative de meurtre le 12 avril à Dembéni

Réforme des retraites : les avancées pour Mayotte

Le député Mansour Kamardine et le



Le Conseil constitutionnel (Capture d'écran CC)

sénateur Thani Mohamed Soilihi ont porté le combat de la revalorisation de l'ASPA jusqu'au bout

Saisi de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023, le Conseil constitutionnel [écarte les critiques](#) tirées de l'irrégularité de la procédure suivie pour son adoption, mais censure six séries de « cavaliers sociaux ».

Le fait de recourir à une loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour procéder à une réforme des retraites, n'a donc pas été retenu

par le sages. Promulguée ce samedi 15 avril, elle introduit un âge légal de départ à la retraite de 64 ans en 2030, contre 62 ans aujourd'hui. Elle apporte également des [évolutions non négligeables](#) pour les retraites minimales mahoraises : une augmentation des pensions de retraite les plus faibles, et une revalorisation de 150 euros de l'allocation spéciale pour les personnes âgées (ASPA), la portant à 680 euros.



Le député Mansour Kamardine et le sénateur Thani Mohamed Soilihi ont porté le combat de la revalorisation de l'ASPA jusqu'au bout

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314
I.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
Directeur de publication: Bruno Mattéï

Contact commercial :
06.61.51.73.38.
pub@lejournaldemayotte.com

POLITIQUE : Fonds de coopération INTERREG VI : déposez vos dossiers avant mi-mai

Pour la 1ère fois, le conseil départemental est autorisé de gestion d'un fonds européens, l'Interreg Canal du Mozambique sur cette enveloppe 2021-2027. Il lance un appel à manifestation d'intérêt pour regrouper les dossiers avant l'appel à projets.

Auparavant cantonnée à Madagascar et aux Comores, ce qui en avait freiné la consommation sur la précédente enveloppe pour des raisons géopolitiques propres à ces deux pays, l'INTERREG est désormais également ouvert au Mozambique, en intégrant La Réunion. Il est doté de doté d'un budget de 10,2 millions d'euros.

Ce programme de coopération régionale est vital pour un développement concerté, c'est pourquoi, le conseil départemental anticipe. En attendant le lancement des appels à projets du Programme Opérationnel FEDER-CTE INTERREG VI Canal du Mozambique 2021-2027, un Appel à Manifestation d'Intérêt est publié sur tous les projets visant à promouvoir le développement économique, la lutte contre le changement climatique, la protection et promotion de l'environnement, la mise en œuvre d'un socle européen



Le conseil départemental autorisé de gestion

des droits sociaux, et la gouvernance INTERREG.

Porteurs de projets, vous avez 30 jours à compter de ce 17 avril 2023. L'AMI est consultable sur la [page dédiée du Département](#), et sur le Facebook du département

Le Conseil Départemental de Mayotte invite les candidats à prendre connaissance du dossier et à saisir par courrier la collectivité en formulant

leur demande accompagnée d'un plan de financement de l'opération et d'une annexe optionnelle relative à la description des actions de l'opération.

La demande pourra être déposée à l'adresse suivante : dpgfe@cg976.fr ou auprès de l'hôtel du département à Mamoudzou à l'intention de la direction de la programmation et de la gestion des fonds européens (secrétariat conjoint de l'Autorité de gestion).



ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

Comment publier votre annonce légale

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : annonce-legale@lejournaldemayotte.com
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le **tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.**

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com



EPFAM - Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte

**Boulevard Marcel Henry Cavani BP 600
Kawéni**

976000 Mamoudzou

AVIS DE MARCHÉ SERVICES

Organisme acheteur : Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte (976)

Contact : L'ADMINISTRATEUR DE L'ETABLISSEMENT , Boulevard Marcel Henry Cavani BP 600 Kawéni, 97600 Mamoudzou, FRANCE.

Courriel : marches-publics@epfam.fr. URL : <https://www.epfam.fr/> Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché : - Missions d'ingénierie géotechnique - Investigations géotechniques

Missions d'ingénierie et d'investigations géotechnique Type de marché : Services

Classification CPV : 71332000

Division en lots. Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.
Durée de validité des offres : 3 mois

Informations sur les lots :

Lot n° 1 : Missions d'ingénierie géotechnique Services d'ingénierie géotechnique
Lot n° 2 : Investigations géotechniques Travaux d'étude géotechnique

Type de procédure : Procédure ouverte

Date limite de réception des offres : Mardi 23 mai 2023 - 12:00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) : français. Avis de marché BOAMP n° : 23-50569 (envoyé le 14 avril 2023)

AVIS DE MODIFICATION

IMY SERVICES

SASU au capital social de 10 000 €

Siège social : 2 Residence Wandzani 111 lot les 3 Vallées Majicavo Lamir
97600 KOUNGOU

881244339 RCS de MAMOUDZOU

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2023,

l'associé unique a décidé de transférer le siège social au

JUWA 1 porte 6 rue d'Ambroise quartier HAMAHA 97600 MAMOUDZOU

Modification au RCS de MAMOUDZOU.